

MENTION COMPLÉMENTAIRE

MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS THERMIQUES INDIVIDUELS

1 AN

■ Le métier de Technicien en maintenance

1 - NATURE DU TRAVAIL :

Le titulaire de cette Mention Complémentaire est un **technicien spécialisé dans la maintenance des équipements thermiques individuels (puissance inférieur à 70 kW)**.

2 - ENVIRONNEMENT TECHNIQUE :

Le champ technique concerné est celui des équipements thermiques individuels :

- les énergies (combustibles liquides et gazeux) ;
- les générateurs (chaudières au sol et murales, brûleurs fioul et gaz) et les émetteurs ;
- le transport de l'énergie (réseaux de distribution) ;
- la régulation ;
- le traitement des eaux ;
- la climatisation, le chauffe-eau thermodynamique (initiation / information) ;
- la production d'eau chaude sanitaire par système solaire (initiation / information) ;
- la ventilation mécanique des locaux à usage d'habitation (initiation / information).



3 - CONTEXTE DE TRAVAIL ET DÉBOUCHÉS :

Le titulaire de cette Mention complémentaire est capable :

- ♦ de maîtriser les consommations d'énergie,
- ♦ de maintenir en parfait état de fonctionnement et de sûreté des installations existantes,
- ♦ d'assurer la mise en service d'installations neuves.

■ Les équipements

Notre CFA dispose d'équipements correspondant à la réalité du terrain :

- chaudières sols et murales (ancienne génération et chaudière à haut rendement et à condensation) ;
- chauffe-eau électrique, solaire, thermodynamique ;
- banc de régulation et régulations réelles d'installations ;
- climatiseur split système ;
- VMC simple flux hygroréglable (conforme à la Réglementation Thermique) ;
- VMC double flux.



■ La formation à BTP CFA Vendée ET en entreprise

1 – CONDITIONS D'ADMISSION

L'accès à ce diplôme par la voie de l'apprentissage est **ouvert aux jeunes titulaires d'un CAP Installateur Thermique ou d'un CAP Installateur Sanitaire, d'un Brevet Professionnel Equipements Sanitaires ou Monteur en Installations de Génie Climatique et Sanitaire, d'un Baccalauréat Professionnel Technicien en Installation des Systèmes Énergétiques et Climatiques**.

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage d'un an avec une entreprise dont les activités recouvrent le référentiel professionnel de ce diplôme, par l'étude du dossier par BTP CFA Vendée, et par le nombre de places disponibles au CFA.

2 – ALTERNANCE

Durée de la formation :

1 année : Contrat d'Apprentissage – Contrat de Professionnalisation – Formation des Salariés (CIF...)

Alternance :

12 semaines à BTP CFA Vendée soit 420 h de cours, 35 semaines en entreprise + 5 semaines de congés payés.

3 – COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES LORS DE LA FORMATION EN CFA ET EN ENTREPRISE

Le titulaire de la MC METI est capable, entre autres, de :

- préparer la tournée,
- gérer son stock,
- établir un diagnostic,
- assurer la maintenance préventive et corrective
- rédiger un devis,
- rédiger un bon, une fiche d'intervention
- rédiger une facture,
- encaisser,
- expliquer son intervention, le fonctionnement et l'utilisation de l'installation au client,
- expliquer l'intérêt d'un entretien régulier et systématique,
- informer le client sur la pérennité de l'appareil,
- rendre compte à ses supérieurs hiérarchiques.



Le **+** FORMATION
BTP CFA AFORBAT

Préparation à l'obtention de l'habilitation électrique

Stages chez les fabricants : FRISQUET, BAXI, VISSMANN, SAUNIER DUVAL, DE DIETRICH...

» Pour en savoir plus :

www.btpcfa85.com

» Vos contacts à BTP CFA Vendée

Pour toute question technique, les formateurs en atelier sont à votre écoute :

Philippe DHOMMÉE

David DUVAL

02.51.62.70.70

Informations complémentaires :

Anne MICHENAUD : 02.51.62.75.15

Inscriptions :

Carole CAVOLEAU : 02.51.62.26.29

BTP CFA Vendée (Aforbat)

23 Rond Point du Coteau – BP 2

85001 La Roche-sur-Yon Cedex

Tél. 02.51.62.70.70

Fax 02.51.46.26.59



www.btpcfa85.com



Suivez l'actualité du CFA en rejoignant notre page BTP CFA Vendée - Aforbat

Établissement bénéficiant du concours financier de :



MENTION COMPLÉMENTAIRE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS THERMIQUES INDIVIDUELS

EN
1 AN

Contrat d'apprentissage ou Formation continue

Pour l'entreprise, recruter un salarié sous contrat d'apprentissage ou formation continue c'est :

- Apporter des **savoirs nouveaux** dans l'entreprise
- Anticiper les recrutements en bénéficiant d'**aides financières à l'apprentissage**
- Bénéficier d'un **CFA performant** pour qualifier ses apprentis ou ses salariés
- Utiliser les services disponibles au CFA : **HÉBERGEMENT** et **RESTAURATION**

FORMATION PAR ALTERNANCE SUR 1 ANNÉE 420 H DE COURS - 12 SEMAINES AU CFA

